



Date limite de dépôt des candidatures : le 21 décembre 2018 à minuit

APPEL À PROJETS 2019

DU CONTRAT DE VILLE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Orientations stratégiques



Orientations stratégiques de l'appel à projets

Indications liminaires

- o Tout dossier répondant aux orientations stratégiques et opérationnelles du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération 2015-2020 et concernant les populations des quartiers prioritaires sera étudié.

Les orientations stratégiques, précisées ci-après, constituent toutefois des priorités pour les financeurs du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Châlons-en-Champagne.

- o Pour l'ensemble des projets, il est demandé aux porteurs de veiller à rendre lisible et plus accessible les **dispositifs et structures de droit commun** pouvant accompagner les populations dans leur parcours et leurs démarches, et de travailler notamment la communication autour des actions portées et/ou existantes.
- o Les questions relatives à l'**égalité femmes-hommes** et à la **lutte contre les discriminations**, axes transversaux du Contrat de Ville, devront être déclinées dans des actions qui seront spécifiques ou dans le cadre d'une approche intégrée.

Architecture du contrat de ville :

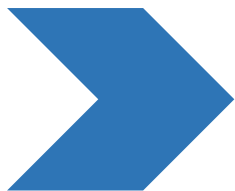
Les axes transversaux :

Egalité entre les femmes et les hommes
Prévention et lutte contre les discriminations
Jeunesse

Pilier
**Développement
économique
Emploi**

Pilier
**Cadre de vie
Rénovation
urbaine**

Pilier
Cohésion sociale



Développement économique et emploi

Thématique 1

EMPLOI

Renforcer le ciblage des publics inconnus ou éloignés des dispositifs de droit commun

- Actions visant à **repérer** les publics en situation d'exclusion ou de grande fragilité, notamment ceux qui ont renoncé à s'inscrire comme demandeurs d'emploi, pour leur proposer un premier accompagnement individualisé vers les dispositifs de droit commun conduisant à l'emploi, à l'activité ou à la formation. Conforter les actions allant au contact des publics en recherche d'emploi (exemple : actions d'« aller vers »).

Réduire tous les freins qui constituent des obstacles à l'insertion professionnelle durable

- Mobilité, accès au logement et financement des premiers équipements, mode de garde, absence de réseaux sociaux, professionnels ou associatifs ou de compétences sociales permettant d'intégrer un collectif de travail ou freinant l'employabilité, etc.

Thématique 2

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Promouvoir la culture de l'entrepreneuriat

- Actions visant à faire évoluer la reconnaissance des savoirs faire, des aptitudes et qualités personnelles, et travailler sur les ressources ;
- et / ou**
- Actions intervenant en amont du processus de la création d'entreprise : au stade de la détection et de l'amorçage en complémentarité avec les services d'accompagnement à la création d'entreprise existants.

Soutenir les initiatives et accompagner les porteurs de projets économiques

- Soutenir les initiatives et les porteurs de projets économiques, notamment dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire, en les accompagnants par un appui renforcé et en mobilisant les acteurs et réseaux.
- Accompagner les démarches de mise en place de plateformes de services innovantes afin de mieux répondre à des besoins aujourd'hui non couverts, à des opportunités de marché, de renforcer l'attractivité économique des quartiers par la mise en place de services nouveaux au profit des entreprises et de leurs salariés.

Prévention et lutte contre les discriminations

- Améliorer la connaissance, sensibiliser et former les acteurs du territoire à la prévention et la lutte contre toutes les discriminations à l'emploi.
- Favoriser l'accès à une mise en situation de travail et/ou à l'emploi et/ou à la création d'activité des publics discriminés (origine, sexe, âge, état de santé, etc.).



Cadre de vie et Rénovation urbaine

Thématique 1

RENOUVELLEMENT URBAIN

Mobiliser, accompagner et soutenir les habitants

- Mobiliser, accompagner et soutenir les habitants dans l'amélioration et l'appropriation positive de leur cadre de vie les actions co-construites (en lien avec la gestion urbaine de proximité (GUSP), la gestion relation citoyen (GRC), la rénovation urbaine, etc.).

Encourager la citoyenneté active afin que les populations des quartiers prioritaires soient de véritables acteurs et partenaires de la rénovation urbaine (participation aux tours de quartier de la GUSP, aux Conseils citoyens, aux Conseils de quartiers, etc.).

Thématique 2

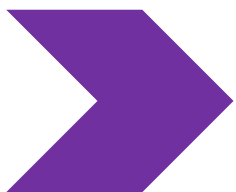
ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

Revaloriser l'image des quartiers prioritaires

- Développer des actions « atypiques » qui n'existent pas sur d'autres quartiers afin d'ouvrir le quartier et de faire venir une population extérieure au territoire.

Prévention de la délinquance

- *Cette thématique se base également sur les orientations définies par le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).*
- Actions à l'intention des jeunes les plus exposés à la délinquance.
- Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes.



Cohésion sociale

Thématique 1

REUSSITE EDUCATIVE DES JEUNES DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Education

- Favoriser les interactions entre les structures associatives, l'école et les parents, sur les temps scolaires et périscolaires, afin de valoriser le rôle des parents et les responsabiliser.
- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire, en renforçant le réseau partenarial afin de repérer et soutenir les élèves susceptibles d'être en rupture avec le système scolaire (maillage partenarial à renforcer) et ce, dès le 1^{er} degré.

Parentalité (co-financement dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Accompagnement et d'Appui des Parents / REAAP)

- Développer et accompagner des actions innovantes en associant les parents et en soutenant leurs initiatives, notamment sur les problématiques adolescentes.



Thématique 2

CITOYENNETE ET SOLIDARITES

- Déconstruire les préjugés, les représentations sociales et générationnelles, afin de favoriser le vivre-ensemble.

DATE LIMITE

Vendredi 21 décembre 2018



Votre interlocutrice : (accompagnement) : **Pauline VILLAUTREIX**,
agent de développement local – p.villautreix@chalons-agglo.fr
03 26 26 17 85



Votre interlocutrice : (lutte contre les discriminations) : Claudie
TINTILIER, chargé de mission – c.tintilier@chalons-agglo.fr
03 26 68 91 52



Votre interlocuteur DDCSPP (démarches administratives) : **Philippe COCHARD**, chargé de mission politique de la ville -
philippe.cochard@marne.gouv.fr - **03 26 66 78 44**

D.D.C.S.P.P.

Direction Départementale de
la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations